



N.B. Pour alléger le texte, le masculin a été utilisé pour le document.

## AUX ENTRAINEURS ET AUX PARENTS

**POUR MIEUX COMPRENDRE LES ARBITRES, IL FAUT MIEUX COMPRENDRE LES LOIS DU JEU !**

### Les lois du jeu sont en constante évolution !

Les arbitres nouvellement formés, le sont selon les toutes dernières lois du jeu.

Les arbitres plus anciens participent chaque année à une rencontre de mise à jour des lois du jeu.

Les arbitres comprennent qu'ils ne verront jamais tout ce qui arrive sur le terrain car c'est inévitable. Avec tous les yeux supplémentaires autour du terrain, c'est inévitable que quelqu'un verra quelque chose que l'arbitre a manqué (ou au moins ils verront quelque chose d'une autre perspective).

C'est pour cela qu'on apprend à l'arbitre à appeler le jeu comme il le voit, sans tenir compte de l'opinion des joueurs, des parents ou des entraîneurs. La décision de l'arbitre est finale. Discuter avec un arbitre ne sert à rien. Argumenter une décision ne sert à rien. Et crier après un arbitre ne sert à rien!

#### **Pourquoi il ne faut pas crier après un arbitre ?**

- ❖ Car l'arbitre est plus souvent qu'autrement, un mineur.
- ❖ S'il est mineur, adolescent, il est normal qu'il n'agisse pas comme un adulte. 2 adultes différents pourraient agir différemment également.
- ❖ Cela va simplement lui faire perdre confiance en lui et donc nuire à son attention et à son jugement durant le match.
- ❖ Cela peut même le traumatiser au point de lui faire abandonner l'arbitrage. Les arbitres sont souvent des jeunes qui aiment leur sport, cela peut même nuire à son amour de son sport.
- ❖ Cela montre un mauvais exemple aux joueurs et ça les empêche de bien jouer car le responsable de leurs déboires devient l'arbitre.
- ❖ Cela nuit au plaisir du jeu pour tous.
- ❖ L'arbitre est l'enfant d'un autre! Accepteriez-vous que quelqu'un crie après votre enfant à chaque décision qu'il prend!

**MAIS SURTOUT PARCE QUE :**



C'est de l'intimidation et ça peut être du harcèlement, mais dans tous les cas

**il s'agit de violence psychologique !!**

Ce ne sont certainement pas des valeurs que l'on souhaite inculquer à nos enfants par le sport !!

Agir de la sorte envers un individu quel qu'il soit est tout simplement

**INADMISSIBLE, INTOLÉRABLE !!**

**Clarification de certaines lois de jeu qui sont souvent mal comprises et qui donnent lieu à des frustrations et à des commentaires qui n'ont pas lieu d'être :**

### ⚽ **Bijoux**

Les lois du jeu disent :

« *Un joueur ne doit pas porter d'équipement potentiellement dangereux pour lui ou tout autre joueur (y compris tout type de bijou).* »

Cela veut dire qu'aucun type de bijou n'est permis (sauf le bracelet médical). Ceci inclus, mais n'est pas limité à : collier, bague, bracelet, attache à cheveux rigide, et toutes les sortes de *piercing*.

De plus, l'acceptation de tout autre équipement non mentionné dans les lois du jeu reste à la discrétion de l'arbitre; celui-ci déterminera s'il y a un potentiel dangereux ou non. Ceci veut dire qu'un arbitre à un match peut accepter quelque chose et un autre ne l'accepte pas. Dans ce cas, il faut respecter la décision de l'arbitre.

Il s'agit d'une règle pour la sécurité des joueurs, l'entraîneur a également une responsabilité quant à la sécurité des joueurs, il doit l'être particulièrement dans des catégories où les arbitres sont jeunes et où il est l'adulte présent.

### ⚽ **Discussion avec l'arbitre et les capitaines**

Les lois du jeu le précisent, l'arbitre n'a pas à expliquer une décision, à personne. Donc, inutile de demander, car cela ne fait que retarder le jeu.

Contrairement au hockey, les lois du jeu du soccer précisent :

« Les Lois du Jeu ne confèrent pas de statut spécial ni de privilèges particuliers au capitaine de l'équipe mais il est dans une certaine mesure responsable du comportement de son équipe. »  
Cela revient donc à dire que même le capitaine n'a pas le droit de critiquer ou de demander une explication. Par contre, l'arbitre a droit d'utiliser les capitaines pour contrôler les équipes.

### ⚽ **L'avantage**

- L'avantage **peut être** accordé lorsqu'il y a une faute et que l'équipe contre qui la faute est commise garde possession du ballon c'est-à-dire lorsque la faute ne désavantage pas l'équipe.
- L'avantage **n'est PAS UN DROIT**, c'est à dire que l'arbitre a le choix d'accorder l'avantage ou non.
- Laisser l'avantage ne veut pas dire que l'arbitre accepte les actions inappropriées posées par une équipe.

\*\*\* Le soccer est un sport de contact et les lois du jeu ont été écrites de façon à ce que le jeu soit joué avec le moins d'interventions possibles, et c'est dans cette optique que le devoir des arbitres est de pénaliser les infractions qui influencent le jeu seulement ou qui sont dangereuses. Siffler (et arrêter le jeu) pour chaque infraction produirait souvent une mauvaise atmosphère de jeu et enlèverait le plaisir aux joueurs et aux spectateurs.

Quand un parent ou un entraîneur crie «Hey ref ! Il pousse », l'arbitre voit probablement très bien que le joueur pousse, mais il a décidé que ça n'affecte pas le jeu et que c'est mieux de laisser continuer le jeu. Il arrive également fréquemment qu'il y ait un délai entre l'action du joueur qui pousse et l'appel de la faute par l'arbitre, ce délai est normal pour apprécier en quoi cette action affecte le jeu. Il est donc inutile de dire à l'arbitre qu'il doit appeler la faute.

### ⚽ Hors-jeu

L'arbitre assistant est le mieux placé pour voir si un joueur dépasse même d'un pouce l'avant dernier adversaire lors d'une passe d'un coéquipier. Il est donc inutile de contester, car personne n'est dans une meilleure position pour pouvoir contester sa décision.

Si les arbitres assistants sont placés ainsi sur le terrain et suivent le jeu le long de la ligne de touche c'est parce que c'est la position idéale pour être capable de juger. **Sinon les lois du jeu auraient prévu placer les arbitres assistants dans les estrades avec les parents ou au banc avec l'entraîneur !**

La règle du Hors-Jeu a été remaniée ces dernières années et ce n'est pas parce qu'un joueur d'une équipe est Hors-jeu que l'arbitre assistant va immédiatement lever son drapeau, il a des considérations de jeu à prendre en considération également.

### ⚽ Pied haut et jouer par terre

Ce ne sont pas des règlements.

La loi 12 nous dit qu'un joueur est fautif quand il joue d'une manière dangereuse.

Les arbitres ont été formés afin de voir qui a été le joueur qui a joué d'une manière dangereuse dans l'action de jeu. Exemple, si un joueur baisse sa tête au niveau des jambes pour contrôler le ballon, c'est le joueur qui a baissé sa tête qui est fautif et non le joueur qui a levé son pied !

De même, 2 actions dangereuses de 2 adversaires au même instant sur une action de jeu, ne s'annulent pas! L'une des fautes va être appelée selon l'appréciation du jeu par l'arbitre.

### ⚽ Mains

Il n'y a pas faute de main de manière automatique ou systématique lorsque le ballon touche une main ou un bras.

La loi 12 nous dit qu'il y a « main » lorsqu'un joueur a :

« touché **délibérément** le ballon de la main (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) »

Les questions qu'un arbitre se pose lorsque le ballon touche la main sont les suivantes:

1. Est-ce que le ballon a touché la main ou la main a touché le ballon?
2. Est-ce que le joueur avait ses mains dans une position naturelle?
3. Est-ce que le joueur avait du temps pour enlever sa main?

Avec ces trois questions, nous pouvons imaginer qu'un joueur qui est dans une position naturelle et qui reçoit un tir sur sa main sur une courte trajectoire ne peut pas être pénalisé pour avoir touché délibérément le ballon de la main.

De plus, une main « intentionnelle » n'est pas nécessairement une faute qui donne lieu à un carton jaune. Les lois du jeu précisent très clairement quand l'arbitre doit donner un carton jaune pour avoir touché le ballon délibérément avec la main.

## ⚽ Le Mur

L'équipe qui effectue un coup franc n'est pas obligée de demander la distance pour le mur.

Si le tireur demande la distance, l'équipe qui tire doit attendre le coup de sifflet.

Les joueurs de l'équipe adverse doivent connaître la distance requise (9m15) et se positionner de façon à la respecter. Évidemment, les joueurs ne peuvent pas mesurer la distance exacte sur le terrain, mais ils doivent faire preuve de bonne foi et se positionner d'eux même à l'endroit approximatif.

La loi 12 nous dit qu'un joueur peut recevoir un carton jaune pour ne pas avoir respecté la distance obligatoire et ceci sans avertissement verbal.

## ⚽ Rentrée de Touche

Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit:

- faire face au terrain
- avoir, au moins partiellement, les deux pieds soit sur la ligne de touche soit sur la bande de terrain extérieure à cette ligne. Les 2 pieds doivent toucher le sol.
- tenir le ballon des deux mains
- lancer le ballon depuis la nuque et par-dessus la tête

*L'arbitre doit encadrer le jeu, il ne doit pas faire le jeu !*

**NOUS VOUS INVITONS À VOUS INFORMER CONVENABLEMENT AU SUJET DES LOIS DU JEU AVANT DE PORTER UN JUGEMENT SUR LA DÉCISION D'UN ARBITRE. LUI A SUIVI UNE FORMATION OU UNE MISE À JOUR ET REÇOIT RÉGULIÈREMENT DE CONSEILS OU DE L'ENCADREMENT SUR DES SITUATIONS DE JEU PAR DES ARBITRES D'EXPÉRIENCE. CE QUE VOUS COMME PARENT OU COMME ENTRAINEUR VOUS N'AVEZ PAS. ET S'IL SE TROMPE SUR UNE DÉCISION ET BIEN CELA FAIT JUSTE PARTIE DE SON APPRENTISSAGE....**



## PROGRAMME « RESPECT »

Ce programme a pour but de protéger les jeunes qui officient des matchs en Mauricie de toute violence verbale et psychologique qui n'ont pas lieu d'exister dans notre société et donc pas non plus dans notre sport. L'objectif est également d'éduquer les entraîneurs et parents afin qu'ils acquièrent un comportement irréprochable avec ces jeunes, arbitres !

### AVANT D'ÊTRE UN ARBITRE, C'EST UN ADOLESCENT !

L'ARSM a mis en place un programme d'encadrement par la reconnaissance des arbitres de moins de 18 ans, quel que soit leur niveau d'arbitrage ou le nombre d'années d'expérience. Cette reconnaissance se fait par le port d'un badge sur la manche. L'arbitre ainsi identifié aura une certaine immunité sur le terrain puisque les entraîneurs ainsi que les parents dans les estrades et les joueurs devront avoir un comportement exemplaire envers lui, à savoir : aucune contestation, aucune remarque, aucune critique, aucun cri.

Tous ces intervenants devront ainsi permettre à l'arbitre de faire des erreurs dans un contexte d'apprentissage tout comme le font les joueurs et ils devront reconnaître le fait qu'il est **intolérable** d'avoir une attitude d'intimidation envers les arbitres et plus particulièrement envers des mineurs.

Dès qu'un arbitre identifié, juge qu'il n'a pas arbitré le match dans un contexte serein, c'est-à-dire qu'il y a eu des cris envers lui, des critiques etc. il en informe l'ARSM qui prendra alors les sanctions énumérées ci-après. N'importe quelle personne assistant au match peut et devrait systématiquement en informer l'ARSM.

Les sanctions seront données à l'entraîneur même si cela concerne l'attitude de parents de l'équipe. Il revient à l'entraîneur d'informer adéquatement les parents des joueurs de son équipe et de prendre les mesures nécessaires en cas de besoin. Dans le cas d'un entraîneur mineur, lorsque le comportement fautif est celui d'un parent, l'entraîneur et son club en sont informés mais il n'y aura pas de sanction directe envers l'entraîneur à la première offense. Son club devra prendre les mesures nécessaires avec le (ou les parents concernés) dans les plus brefs délais.

Si celui-ci ou ceux-ci ne se conforment pas, ils peuvent faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de présence dans les estrades. **Si celui-ci ou ceux-ci ne se conforment pas, ils peuvent faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de présence dans les estrades et/ou l'obligation de suivre la formation RESPECT & SPORT Pour Parent avant de pouvoir y revenir.**

### **PRENEZ NOTE QU'IL Y AURA TOLERANCE 0 DE LA PART DE L'ARSM !**

**Toute personne témoin d'agissements inadmissibles de parents et/ou d'entraîneurs, peut, et même doit, en faire part à [arism@soccermauricie.com](mailto:arism@soccermauricie.com)**

Voici les sanctions automatiques qui seront donnés à l'entraîneur en cas de non-respect du Programme:

- 1<sup>ère</sup> offense : Suspension d'un (1) match
- 2<sup>e</sup> offense : Suspension de deux (2) matchs
- 3<sup>e</sup> offense : Suspension de deux (4) matchs
- 4<sup>e</sup> offense : Suspension pour le reste de la saison + une saison complète de la LMS